

A PLUS FINANCE

Société anonyme au capital de 350.000 francs
Siège social : 71, Boulevard Lannes, 75116 Paris

981 14298

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 5 Février 1999**

L'an mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf,

Le : 5 Février à 11:00 heures

Au siège social,

Les administrateurs de la société se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Niels Court-Payen :

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Monsieur Frédéric Bayol

Monsieur Niels Court-Payen

Monsieur Raoul Béjot

La moitié au moins des administrateurs étant présents, ceux-ci peuvent valablement délibérer.

Sur la demande du Président, la lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adoptée sans observation par le Conseil.

1° Nomination du Directeur Général

Monsieur Court-Payen expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur Général.

Il propose que ces fonctions soient conférées à Frédéric Bayol.

Accédant à cette demande, le Conseil nomme, à l'unanimité des voix, Monsieur Frédéric Bayol, Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Toutefois, en cas de cessation par Monsieur Court-Payen de ses fonctions de Président, il ne conservera ses fonctions que jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire du Conseil.

Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil D'Administration.

A PLUS FINANCE
7, place Vendôme
75001 PARIS
Tél. 01 42 60 62 00 - Fax 01 42 60 70 71
RCS PARIS B 420 400 699

certifié conforme à l'original
[Signature]

[Signature] [Signature] [Signature]

En raison de ses compétences spécifiques en la matière, Monsieur Bayol sera notamment, dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général, co-responsable de l'Activité Assurance.

Monsieur Bayol remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter ces fonctions, et que rien ne s'y oppose.

2° Rémunération du Directeur Général

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que la rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement.

3° Modification de l'objet social de A Plus Finance

Compte tenu des termes de l'Agrément COB obtenu par la Société en date du 20 Novembre 1999, sous Référence GP 98-51, le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le Vendredi 19 février 1999, afin de modifier l'article 2 des statuts, dont la nouvelle rédaction sera :

Suppression des alinéas 1 et 4 et adoption de l'alinéa suivant :

« la gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de produits financiers, pour le compte de toute personne physique ou morale, tant française qu'étrangère, en limitant son intervention à la sélection d'OPCVM, et à la gestion de fonds commun de placement à risques ou de fonds de fonds, à l'exclusion de la gestion de valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé, ainsi que de toute intervention sur les instruments financiers à terme, »

4° Rédaction du Rapport de l'Assemblée Générale

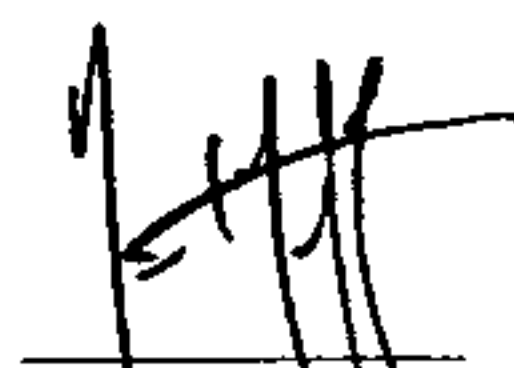
Le Président donne lecture du projet de Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale en vue d'expliquer les modifications prévues sur les Statuts, et le Conseil d'Administration l'adopte dans ces termes. Copie du rapport est jointe en annexe du présent Procès Verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 : 00 heures

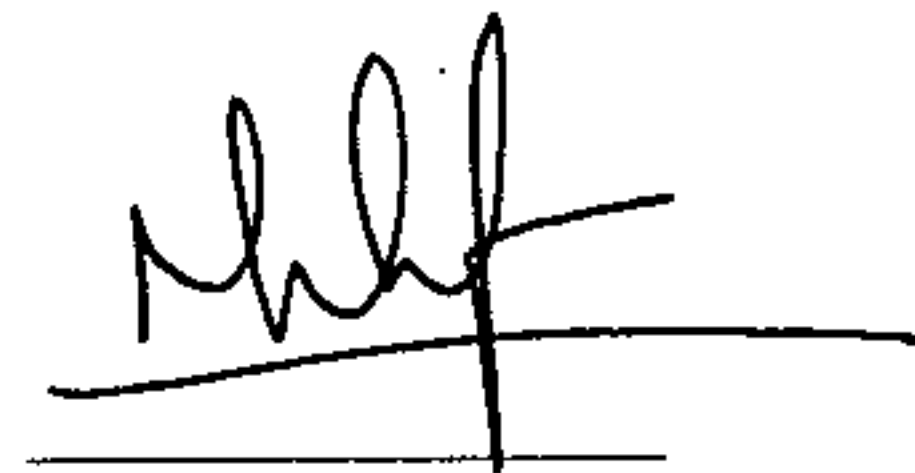
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs présents



Frédéric Bayol

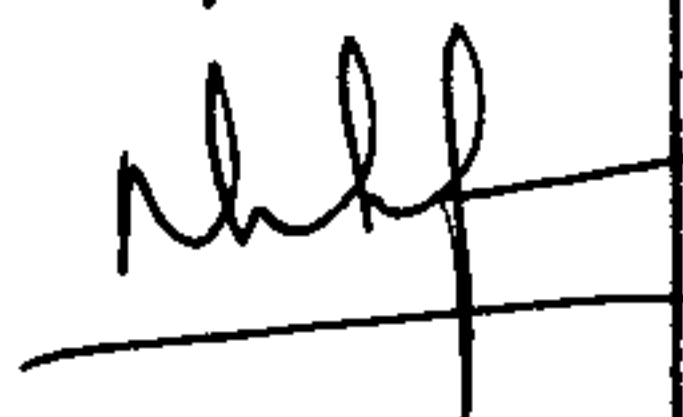


Raoul Béjat



Niels Court-Payen

Autre signature à l'original.



A PLUS FINANCE
7, place Vendôme
75001 PARIS
Tél. 01 42 60 62 00 - Fax 01 42 60 70 71
RCS PARIS B 420 400 699